



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2762

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Accompagnement des riverains ayant des prescriptions de travaux sur leur habitation privée existante - Autorisation de signer un accord-cadre à la suite d'un appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdèreff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018
Délibération n° 2018-2762

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie -
Accompagnement des riverains ayant des prescriptions de travaux sur leur habitation privée
existante - Autorisation de signer un accord-cadre à la suite d'un appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Suite à la délibération n° 2017-2052 du Conseil de la Métropole du 11 septembre 2017, un programme d'intérêt général (PIG) de préfiguration " Risques technologiques et amélioration de l'habitat " a été mis en œuvre afin de :

- répondre aux demandes des riverains des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) BASF Coatex à Genay et une partie de Neuville sur Saône, Givors et Saint Priest,
- commencer à répondre aux sollicitations de riverains, nouveaux acquéreurs en maison individuelle, souhaitant engager des travaux pour se conformer aux prescriptions du PPRT de la Vallée de la chimie.

Suite à la délibération n° 2017-2365 du Conseil de la Métropole du 6 novembre 2017 posant le cadre partenarial entre l'État, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Procvivis Rhône, et afin de pouvoir désormais accompagner sur le territoire du PPRT de la Vallée de la chimie l'ensemble des 5 400 propriétaires privés ayant des prescriptions de travaux dans leurs logements et ce, jusqu'au 19 octobre 2024, date limite d'éligibilité au financement desdits travaux, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25, 33, et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour animer le dispositif d'accompagnement des riverains en maisons individuelles ou copropriétés.

Cette mission d'accompagnement ferait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande à attribuer à 3 prestataires au maximum, conformément aux articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'accord-cadre à bons de commande serait passé pour une durée d'une année ferme, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

L'accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 50 k€HT, soit 60 k€TTC, et serait sans engagement de commande maximum, pour la durée ferme de l'accord-cadre. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

N'ayant reçu qu'une seule offre et conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 2 mars 2018, a choisi l'offre du groupement d'entreprises Soliha Rhône et Grand Lyon/C.Réf Bâti Contrôle.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3221 - 1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour la mission d'accompagnement des riverains ayant des prescriptions de travaux sur leur habitation privée existante à l'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie : maisons individuelles ou copropriétés, et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Soliha Rhône et Grand Lyon/C. Réf Bâti Contrôle, pour un montant annuel minimum de 50 k€HT, soit 60 k€TTC, pour une durée ferme d'une année reconductible de façon expresse 3 fois une année.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - compte 6228 - fonction 78 - opération n° 0P26O5285.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.